

Communiqué de Presse

Paris, 29 mars 2011

Désireux de promouvoir l'Investissement Responsable et de défendre ses valeurs fondamentales, MICROFIS déclare s'engager à:

1- **Appliquer les Principes pour l'investissement Responsable (PRI)** établis en 2006 par l'UNEP-FI et l'UN Global Compact à l'initiative du secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unis et d'un groupe d'investisseurs internationaux significatifs, en raison de l'importance croissante des questions Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise. A ce jour plus de 800 signataires ont désiré adhérer à ces principes.

A ce titre et en application de ces principes, MICROFIS :

- Prendra en compte les questions ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance d'entreprise) dans son processus d'analyse et de décision en matière d'investissements
- Appliquera ces mêmes principes ESG au sein de sa politique interne et de sa pratique d'actionnaires
- Demandra aux entités clientes de sa plateforme de publier des informations appropriées sur les questions ESG
- Favorisera l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs, investisseurs des produits structurés par sa plateforme
- Travaillera à accroître son efficacité dans l'application des Principes
- Rendra compte de ses activités et de ses progrès dans l'application des Principes

Et les **Principes pour les Investisseurs en Finance Inclusive (PIIF)** établis à l'initiative de la princesse Maxima de Hollande, représentante du Secrétaire Général de Nations Unis pour la Finance Inclusive avec le concours des UN-PRI et de la Banque Mondiale (CGAP). MICROFIS rejoint ainsi le groupe des 40 investisseurs internationaux qui, lors d'un congrès constitutif tenu à La Haye le 27 janvier dernier, ont été les premiers signataires de ces principes.

2- **En application des PIIF mentionnés ci dessus, proposer exclusivement à ses clients des financements portant sur les institutions de Microfinance (IMFs) qui déclarent appliquer et appliquent les Principes de la Charte de Protection des Clients (CPP) en Microfinance** institués par la Banque Mondiale (CGAP) et le centre d'inclusion financière d'ACCION INTERNATIONAL.

Au nom de ces principes, ces IMFs devront ainsi prendre les précautions suivantes pour leurs clients:

- Éviter le surendettement
- Proposer une tarification transparente et responsable
- Pratiquer des méthodes de recouvrements appropriées
- Assurer un comportement éthique de la part du personnel
- Offrir des recours permettant la réparation des préjudices
- Garantir la confidentialité des données des clients

3 - Intégrer pleinement la performance sociale dans son processus d'origination, de sélection et d'analyse des institutions de Microfinance (IMFs) en utilisant le questionnaire SPI (Social Performance Indicators) développé par l'ONG spécialisée Cerise. La cartographie sociale de l'Institution de Microfinance (IMF) fera partie intégrante du Mémorandum d'Investissement présenté au Comité d'Investissement de MICROFIS, tout comme l'analyse et la cartographie financière de l'institution. Chaque investisseur pourra accéder à cette nouvelle information dans la Note de Placement Privée publiée pour chaque émission.

La performance sociale des institutions sera évaluée en fonction des critères suivants :

- Ciblage des pauvres et des exclus
- Produits et Services proposés
- Bénéfices pour les clients
- Responsabilité sociale
- Evaluation du degré de pauvreté

MICROFIS tient à souligner que la combinaison de ces trois éléments «sociaux» venant compléter son processus de sélection financière est absolument unique dans l'univers de la Microfinance Internationale et des fonds spécialisés. Elle s'inscrit dans sa démarche constante d'offrir aux investisseurs potentiels la plus grande transparence sur la nature des actifs proposés.

A propos de MICROFIS

MICROFIS est la plateforme de marché réservée aux investisseurs qualifiés nationaux et internationaux désirant investir dans l'univers de la Finance Responsable. Basée à Paris, MICROFIS, sous réserve de l'accord des autorités de tutelle, aura pour mission de syndiquer auprès de ses membres (nationaux et internationaux) des obligations Microfinance et Solidaire (au sens de la loi LME) cotées sur le nouveau segment de marché 'Responsible Finance' ouvert par NYSE EURONEXT à cet effet. De par le regroupement des professionnels du secteur financier et responsable autour d'une même plateforme, MICROFIS pourra organiser le développement de la liquidité des titres de Finance Responsable et permettra aux véhicules d'investissement de bénéficier d'une plus grande sécurité pour les échanges et le suivi des titres.

Pour plus d'informations : www.microfis.com

Pour plus d'informations sur :

Les principes PRI : <http://www.unpri.org>.

La charte de protection des Clients Microfinance : <http://www.smartcampaign.org/>

Le centre d'échange et de réflexion CERISE : <http://www.cerise-microfinance.org/>